



BARÈME D'HONORAIRES

EVAD IMMOBILIER

SARL au capital de 10 000€ - RCS VALENCIENNES 101 630 234

Siège social : 2 Place des Nations 59600 MAUBEUGE

Tel : 03 66 59 85 75 - E-mail : maubeuge@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 1^{er} juin 2026

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 10 000 €	1 666.67 €	2 000 €
De 10 001 à 25 000 €	3 333.33 €	4 000 €
De 25 001 à 50 000 €	4 166.67 €	5 000 €
De 50 001 à 65 000€	5 000 €	6 000 €
De 65 001 à 80 000 €	5 416.67 €	6 500 €
De 80 001 à 100 000 €	6 250 €	7 500 €
De 100 001 à 120 000 €	6 666.67 €	8 000 €
De 120 001 à 150 000 €	7 083.33 €	8 500 €
De 150 001 à 160 000 €	7 916.67 €	9 500 €
De 160 001 à 200 000 €		6.25 %
De 200 001 à 300 000 €		6 %
De 300 001 à 450 000 €		5.5 %
De 450 001 € et plus		5 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Honoraires de rédaction d'acte : 300 € à la charge de l'acquéreur.

Avis de valeur : 150 € à la charge du vendeur dans le cadre d'une succession ou d'un divorce si aucun mandat de vente n'est signé avec l'agence.

Pré état daté : 150 € à la charge du vendeur

État des risques et pollution (ERP) : 20 € à la charge du vendeur

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	8 € TTC / m ² de surface habitable	8 € TTC / m ² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)	X	1 mois de loyer hors charge
Bail professionnel	8.33% HT du loyer annuel, soit 10%TTC	8.33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC
Bail commercial	8.33% HT du loyer annuel, soit 10%TTC	8.33% HT du loyer annuel, soit 10% TTC
Bail stationnement (parking, garage...)	1 Mois de Loyer	1 Mois de Loyer

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative Sinon : 3 € TTC / m ² de surface habitable	X
Etat des lieux de sortie bail meublé	Inclus si souscription à la gestion locative Sinon : 3 € TTC / m ² de surface habitable	X
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	Inclus si souscription à la gestion locative Sinon : 180 € TTC	X
Etat des lieux de sortie stationnement	Inclus si souscription à la gestion locative Sinon : 60 € TTC	X
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire